

THÈME

- Prime Grenelle, classe exceptionnelle et développement des mobilités.

L'ESSENTIEL

- Nouveaux scénarios pour la prime Grenelle, ce qui permet de toucher 58% des personnels concernés et d'aller jusqu'à 22 ans de carrière. Dans ce scénario n°4 pour les contractuels, ensemble de la population (400€).
- Nouvelles modalités d'avancement à la classe exceptionnelle des enseignants et assimilés.
- Classement des deuxième et troisième carrières.
- La situation des stagiaires sera vue la prochaine fois. La revalorisation devrait se poursuivre, mais pas d'engagement sur la suite.

LE SNALC A INSITÉ SUR...

- Une perspective pluriannuelle, l'égalité de traitement des différents corps et la nécessité d'insister sur le milieu de carrière.
- Remercie la DAF d'avoir présenté des scénarios supplémentaires. Nous travaillons dans le cadre d'une enveloppe fermée d'où le scénario 4 qui semble devoir être retenu.
- L'attractivité ne se réduit pas à la rémunération du début de carrière, mais à l'ensemble de la carrière. Néanmoins, l'échelon 1 nécessite d'être traité spécifiquement.
- L'objectif de 2 000 € en début de carrière est une forme d'engagement du ministère. Il faut donc concrètement tout faire pour y parvenir.
- Propositions vues comme positives, même si insuffisantes : changement de la proportion 80% vivier 1- 20% vivier 2 pour 70%-30%. Cela permettra davantage de promotions.
- L'élargissement du vivier 1 est nécessaire. Le vivier fonctionnel doit se fonder sur le fait d'enseigner pour les enseignants. L'introduction des CFC est très positive.
- Pour les CLA, c'est une expérimentation montrant qu'il faudrait faire rentrer dans l'enseignement prioritaire les lycées et les écoles orphelines. C'est au moins une façon de cadrer les CLA réglementairement. Le SNALC souhaite ouvrir le vivier 1 aux tuteurs dans leur ensemble par exemple.
- La baisse de la durée des fonctions est un moyen supplémentaire d'ouvrir le vivier 1 dans le second degré.
- L'importance du mouvement spécifique qui doit correspondre à de vrais besoins et à de vraies exigences disciplinaires.

L'AVIS DU SNALC

Le scénario élargissant la prime au 9° échelon a le mérite d'élargir le nombre de bénéficiaires, mais l'absence de plan pluriannuel limite fortement l'attractivité.

Le vivier 1 doit être élargi pour reconnaître l'engagement de davantage de personnels.

Le mouvement spécifique doit le rester comme son nom l'indique et ne pas servir à contourner le barème. Son développement ne doit pas être un objectif en soi, mais répondre à des besoins réels.

Le détachement existe, le SNALC reste opposé à tout ce qui conduit à un corps unique des personnels enseignants.

Les postes CPGE restent des postes exigeants, l'avis de l'Inspection Générale doit rester primordial.